



Académie de Lille

Cité scolaire Eugène Thomas. Le Quesnoy

Projet d'établissement 2007/2010

République Française

Plan

- **I- L'épanouissement de tous par une culture partagée.**
 - A- Donner un sens aux mots (*Page 3*)
 - B- La cité scolaire : un espace de formation (*Page 4*)
 - 1- la formation initiale,
 - 2- la formation tout au long de la vie.
 - C- Une démarche de travail (*Page 6*)
- **II- Comment favoriser l'épanouissement de chacun ?**
 - A- Les enseignements organisés en trois pôles (*Page 7*)
 - 1-Les trois pôles
 - 2- Les trois objectifs du projet d'établissement.
 - 3- Le socle commun des connaissances et de compétences.
 - B- Le suivi individualisé des élèves (*Page 11*)
 - 1-Excellence et suivi des difficultés
 - 2-La vie scolaire
 - 3-L'éducation à la santé
 - 4-L'éducation à l'orientation.
 - C- La vie en internat (*Page 13*)
- **III- « EVALUER »... Un outil de régulation et de progrès.**
 - A- Évaluation des élèves (*Page 14*)
 - B- Évaluation des personnels (*Page 15*)
 - C- Évaluation des actions (*Page 16*)

Annexes : Fiche outil (*page 17*)

Référence diagnostique de l'établissement (*page 18*)

I-L'épanouissement de tous par une culture partagée.

A- Donner un sens aux mots

- La communauté éducative de la cité scolaire Eugène Thomas s'engage dans une démarche de prise en charge globale de l'élève.
- Elle a pour objectif l'épanouissement de chacun de ses membres, c'est-à-dire le bien être physique, intellectuel et social(définition de l'OMS). Cette démarche engage un travail permanent sur l'estime de soi, afin de créer une dynamique à la fois collective et individuelle et de maintenir un niveau d'exigence qui porte chacun vers son excellence.
- La période de vie en commun, au sein de la cité scolaire, est celle d'une construction de chacun fondée sur des valeurs communes :
 - Le respect de la laïcité
 - Le respect de toutes les différences.
- Elle s'inscrit dans le cadre des lois de la République Française.
- Elle vise à donner le meilleur de soi-même tant sur le champs des apprentissages que sur celui des relations humaines et permet de développer :
 - Le sens des responsabilités
 - L'autonomie
 - L'envie de progresser.
 - La valorisation de chacun.
- Cette démarche puise sa richesse dans la relation aux Autres.
- Elle vise à la prise en compte de chaque individualité afin de construire un parcours scolaire adapté et personnalisé.

I-L'épanouissement de tous par une culture partagée.

B-La cité scolaire : un espace de formation

- La cité scolaire Eugène Tomas se situe à l'articulation de deux bassins de formations et d'emplois de l'Avesnois et du Valenciennois.
- Elle est desservie par un réseau de transports facilitant les flux humains.

1- La formation initiale

		Cité scolaire Eugène Thomas : formation initiale / 2007-2008			
		Nombre d'élèves	Personnels Enseignants	Personnels ATOSS	Personnels Vie scolaire
Lycée	Lycée Général et Technologique	630	81	17	16
	Section d'Enseignement Professionnel	144			
	Post Bac	32			
Collège	Collège	777	64	15	16
	SEGPA	54	7		
TOTAL		1637	152	32	32

I-L'épanouissement de tous par une culture partagée.

B- La Cité Scolaire : un espace de formation

2-la formation tout au long de la vie

Dans une perspective de formation professionnelle ou personnelle, il est possible d'alterner des périodes de formation et d'activité professionnelle.

- la formation des adultes au sein de l'établissement se fait dans un partenariat constructif avec le « GRETA des deux vallées », organisée par une convention bipartite. Elle est organisée en:
 - Ateliers Pédagogiques Personnalisés: APP.
 - Centre d'Accueil Permanent de l'Éducation Nationale (CAPEN)
- La formation continue pour les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale et des Conseils Régional et Général constitue un droit qui permet à chaque agent de développer ses compétences pour exercer avec plus d'efficacité les missions qui lui sont confiées. Elle s'organise autour :
 - du PAF: Projet Académique de Formation,
 - des FIL: Formation d'Initiative Locale
 - des formations diversifiées.

I-L'épanouissement de tous par une culture partagée.

C-Une démarche de travail

- La démarche de travail se fonde sur la concertation et la transparence avec l'ensemble des acteurs de la cité scolaire.
- Elle permet de fédérer l'ensemble de la communauté éducative par:
 - Un esprit participatif
 - Des acteurs responsables, force de proposition.
- Chaque action est concertée et débattue par:
 - le conseil d'enseignement:
 - » Lycée ou Collège
 - » Cité scolaire (continuité des cycles)
 - le conseil pédagogique,
 - La commission permanente,
 - le conseil d'administration.
- La régularité et la qualité des relations construites avec les parents d'élèves constituent un élément déterminant pour le bon déroulement de la scolarité de leurs enfants et dans l'accomplissement de la mission confiée au service public de l'éducation.

II Comment favoriser l'épanouissement de chacun?

A- Les enseignements

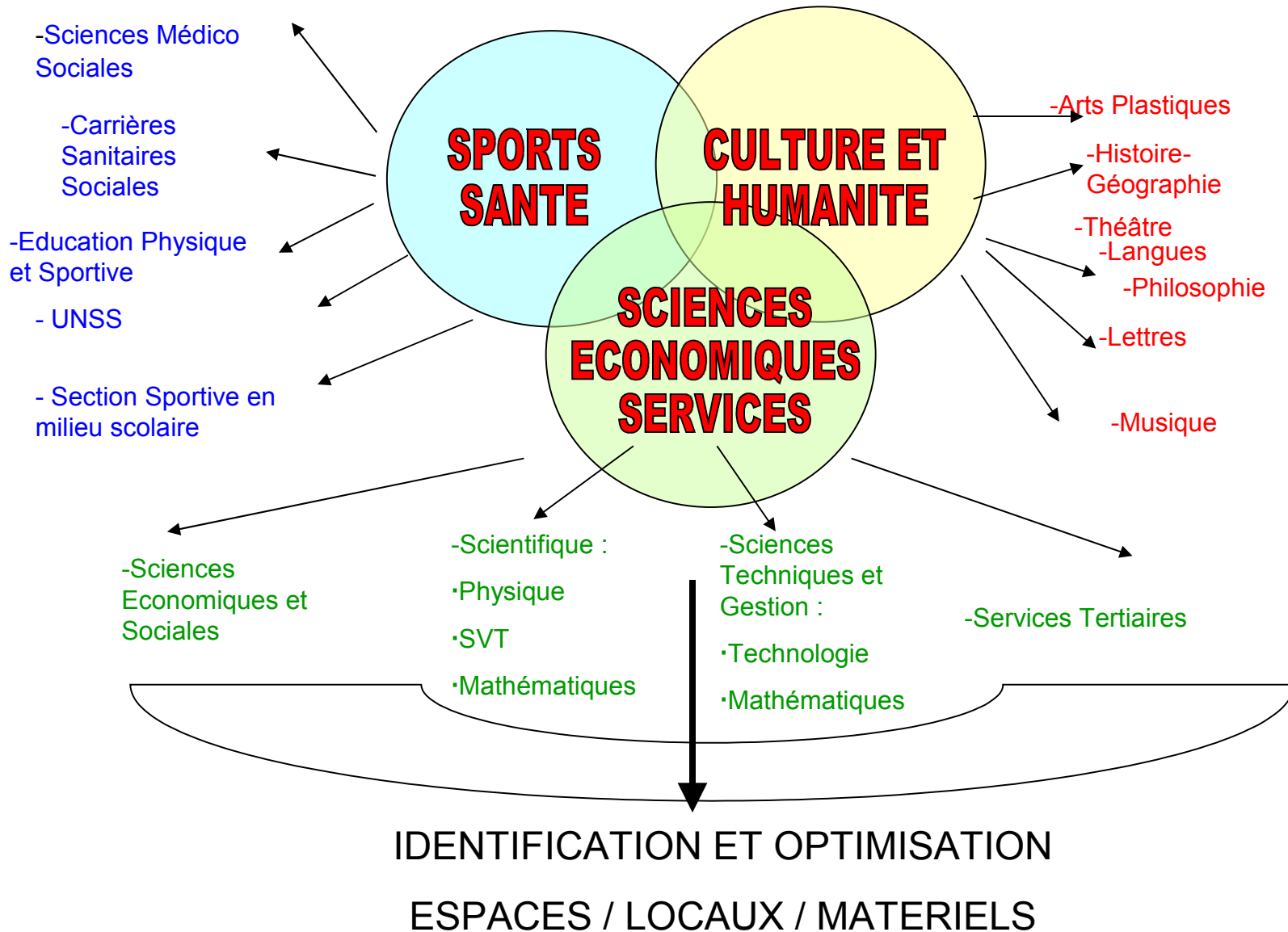
1- *Les trois pôles*

- Pour l'ensemble de la cité scolaire, les enseignements et les apprentissages sont organisés en trois pôles, regroupant l'ensemble des matières:

- Sport et santé
- Culture et Humanités
- Sciences, Economie et Services

- Cette organisation novatrice permet:
 - De donner de la cohérence aux différents apprentissages et aux nombreuses actions.
 - De fédérer l'ensemble des équipes
 - D'identifier et d'optimiser la vie dans les différents espaces.

L'EPANOUISSEMENT DE TOUS PAR UNE CULTURE PARTAGEE



II Comment favoriser l'épanouissement de chacun?

A-Les enseignements

2-Les trois objectifs

- **Elaborer des liaisons inter cycles et inter pôles.**
 - Il s'agit:
 - de créer des liens pédagogiques entre le Lycée et le Collège et de faciliter le passage entre les différents paliers scolaires.
 - De faciliter les apprentissages en interdisciplinarité.
- **Construire des apprentissages par l'échange et l'ouverture culturelle.**
 - La construction de la personne, tout au long de sa vie, s'enrichit dans la connaissance de l'AUTRE. L'ouverture de l'établissement vers l'internationale doit être un élément qui favorise le respect, la mobilité, l'enrichissement personnel et collectif.
- **Faciliter un parcours de réussite personnalisé.**
 - Cette démarche vise à:
 - travailler sur les pôles d'excellence de chacun
 - Résoudre les difficultés scolaires.

II Comment favoriser l'épanouissement de chacun?

A-Les enseignements

3- Le socle commun de connaissances et de compétences

- Le socle commun de connaissances et de compétences fixe les repères culturels et civiques qui constituent le contenu de l'enseignement obligatoire. Il définit les sept compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire. Le socle est la disposition majeure de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005.
- Le socle commun ne se substitue pas aux programmes de l'école primaire et du collège. Il en fonde les objectifs pour définir ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire; il permet une articulation des compétences afin de se projeter vers le lycée.
- Il s'organise en sept compétences :
 - la maîtrise de la langue française ;
 - la pratique d'une langue vivante étrangère ;
 - les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique;
 - la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
 - la culture humaniste ;
 - les compétences sociales et civiques ;
 - l'autonomie et l'esprit d'initiative.
- Chacune de ces grandes compétences est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales, de capacités à mettre en oeuvre dans des situations variées et aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie.

II Comment favoriser l'épanouissement de chacun?

B-Le suivi individualisé des élèves.

- **1-L'ensemble de la communauté éducative s'engage dans une double démarche :**

- a) Travail sur les pôles d'excellence de chacun
- b) Sur le suivi individualisé des élèves en difficulté

Il s'agit:

- d'organiser un parcours personnalisé afin que chaque élève dont le besoin s'avère exprimé et nécessaire, progresse en fonction de ses besoins.
- d'acquérir des compétences avec des attentes différentes à chaque palier

- **2-La vie scolaire est l'affaire de tous au quotidien.**

Elle permet à chaque élève :

- d'apprendre et de suivre les règles de vie au sein de l'établissement,
- de construire un parcours citoyen,
- de pouvoir réguler par l'écoute et le dialogue les différentes étapes de la scolarité,
- de développer le sens de l'initiative et l'autonomie.

- **3-La politique de santé.**

Elle doit donner aux élèves les moyens de faire des choix éclairés et responsables. Elle vise le bien être général, en se fondant sur trois axes:

- les enseignements qui respectent les rythmes scolaires,
- l'organisation de la vie au sein de l'établissement
- le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté: CESC

II Comment favoriser l'épanouissement de chacun?

B-Le suivi individualisé:

4-l'éducation à l'orientation

4-L'éducation à l'orientation constitue un pilier fondamental du parcours scolaire et doit permettre à chaque élève de pouvoir se projeter dans l'avenir et de s'insérer professionnellement.

- L'éducation à l'orientation consiste en une éducation au choix : elle vise à donner aux élèves méthodes et connaissances pour les aider à devenir acteurs de leur orientation.
- Elle contribue au développement de la personnalité et de l'autonomie des élèves..
- Elle a pour objectif de:
 - qualifier tous les jeunes,
 - orienter activement en suivant les différents palier de formations,
 - coordonner, évaluer, informer,
 - mobiliser et professionnaliser tous les acteurs.
- L'éducation à l'orientation vise à ce que l'orientation ne soit plus subie par les élèves, mais qu'elle soit l'objet d'un choix raisonné. Pour ce faire, elle fournit aux élèves des informations sur les parcours de formation et sur l'environnement économique, et les aide à mieux se connaître eux-mêmes et à élaborer leurs projets.

II Comment favoriser l'épanouissement de chacun?

C-La vie en internat :

Un Internat mixte, partagé par le lycée et le collège héberge 94 internes.

La vie au sein de l'internat encadrée par des assistants d'éducation, :

- doit faciliter la prise en charge scolaire des internes
- doit faciliter le parcours scolaire de chacun
- permet une action socialisante.

Le parcours scolaire y est favorisé par :

- Aide aux devoirs
- Des études surveillées
- Une animation responsabilisante du foyer des élèves.

	Effectif de l'internat / Année scolaire 2007-2008		
	<i>Filles</i>	<i>Garçons</i>	Total
Collège	7	28	35
Lycée	22	37	59
Total	29	65	94

III- EVALUER...Un outil de régulation et de progrès:

A- L'évaluation des élèves

- Elle doit tendre, autant que faire ce peut, vers une évaluation par compétences dans l'ensemble des matières. Il s'agit d'interroger les compétences mises en jeu dans les apprentissages afin de:
 - faire évoluer les progressions pédagogiques,
 - différencier les enseignements en fonction des erreurs ou freins repérés chez les élèves
- Dans le domaines des langues vivantes, le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues s'inscrit déjà dans cette démarche.. Les élèves sont amenée à passer des certifications.
- Dans le cours de l'année scolaire:
 - une évaluation diagnostique est passée par les élèves de sixième,
 - des épreuves de préparation (baccalauréat, BEP, CAP, Brevet des Collèges, Certificat de Formation Générale) de type formatif sont organisées et doivent servir à la préparation aux examens.
 - Des devoirs surveillés sont mis en place et inscrits dans les emplois du temps.

Les différents critères d'évaluations doivent être expliqués et compréhensibles par tous.

- **La loi du 23 avril 2005** prévoit dans son article 16 qu'« à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative. »

III- EVALUER...Un outil de régulation et de progrès:

B- l'évaluation des personnels

- L'évaluation de l'ensemble des personnels est réalisée selon les textes en vigueur et dans le respect du statut de chacun.
- Au sein de l'établissement, des entretiens individuels, sous forme de dialogue ouvert sont mis en place afin de:
 - travailler ensemble dans le cadre de rapports humains,
 - placer chaque personnel dans une perspective de progression

III- EVALUER...Un outil de régulation et de progrès:

C- Évaluation des actions mises en œuvre.

La culture d'évaluation s'inscrit dans la cadre de la LOLF(*), loi du 1^{er} Août 2001 qui s'applique à toute Administration depuis le 1^{er} janvier 2006

- Chaque action menée au sein de l'établissement doit pouvoir être présentée et expliquée et doit s'inscrire dans le cadre du projet d'établissement .
A son terme, elle doit être évaluée, selon des critères définis dès la conception du projet afin de pouvoir évoluer.

Au sein de la Cité scolaire, chaque projet est déposé suivant une fiche action définie

(*) Loi organique relative aux lois de finances n° 2001-692 du 1^{er} août 2001

Le projet d'établissement est actuellement décliné dans :

- le projet « bien bouger, bien vivre »
- le projet Vie Scolaire
- le projet de suivi individualisé des élèves doublants et en difficultés.